

REGULARISATION

DECRET N° 2016 – 702 du 21 novembre 2016

chargeant **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'intérim de **Monsieur Barnabé Z. DASSIGLI**, Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, pour la période du **14 au 18 novembre 2016**.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

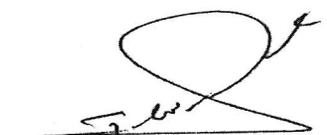
DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la période de l'absence de **Monsieur Barnabé Z. DASSIGLI**, Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, son intérim sera assuré, du 14 au 18 novembre 2016, par **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 novembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON